



T R A I T É
D E
L A P R I E R E.

S E C O N D E P A R T I E.

L I V R E S E C O N D.

*De ce que l'on doit demander à
Dieu.*

C H A P I T R E P R E M I E R.

*Que nous ne devons proprement de-
mander à Dieu que Dieu même,
selon les Peres.*



L' E but de la priere étant d'ob-
tenir de Dieu ce que nous lui
demandons, il nous est très-
important de nous instruire
de ce qu'il est juste de lui demander,

demander à Dieu. L. II. 65

puisqu'étant la justice même, nous ne
pouvons espérer d'en obtenir que ce
qui est juste.

Or c'est ce qu'il est aisé de savoir en
suivant les principes des saints Peres.
Car l'amour étant la source de la prie-
re, il n'est sans doute permis de de-
mander par nos prieres, que ce qu'il
est permis d'aimer; puisque si nous
aimions des choses mauvaises, & que
cet amour nous portât à les demander,
Dieu nous traiteroit avec miséricorde
en nous les refusant, & ce ne pourroit
être qu'un effet de sa colere sur nous,
s'il nous les accordoit. *Propitius Deus,*
dit saint Augustin, *cùm malè amamus,*
negat quod amamus, iratus autem, dat
amanti quod malè amat.

In Ps. 26.

Il n'y a donc qu'à examiner ce qu'il
faut aimer; & c'est ce qui est décidé
par le premier de tous les comman-
dements, qui nous ordonne d'aimer
Dieu tellement, selon saint Augustin,
que nous rapportions à lui tout notre
esprit, toutes nos pensées & toute
notre vie; en sorte qu'il n'y ait au-
cune partie de notre amour qui se
porte ailleurs, & qui diminue la pléni-
tude de la charité que nous devons à
Dieu: *Qua nullum rivum duci extra se l. 2, c. 22.*

De Doct. chr.

patitur, cujus derivatione minuatur.

Que si nous ne devons aimer que Dieu, il s'ensuit que nous ne devons demander à Dieu que Dieu même, c'est-à-dire, que Dieu doit être l'unique objet de nos desirs & de nos prières. Et c'est aussi ce que saint Au-

In Ps. 30. *Voulez-vous invoquer Dieu?* dit-il en un endroit, *invoquez-le gratuitement. Avare que vous êtes, est-ce que Dieu n'est pas capable de vous remplir?*

In Ps. 85. *VOULEZ-vous que je vous dise,* dit-il ailleurs, *ce qui doit être l'objet de vos prières? Invoquez Dieu comme Dieu, aimez Dieu comme Dieu. Il n'y a rien de meilleur que Dieu. C'est lui que vous devez désirer. C'est à lui que vous devez aspirer. Voyez ce que dit dans un autre Pseaume un homme qui invoquoit Dieu véritablement. Je n'ai fait,* dit-il, *qu'une demande au Seigneur, & quelle est cette demande? C'est de demeurer dans la maison du Seigneur tous les jours de ma vie. Et pourquoi cela? Afin,* dit-il, *de contempler la joie du Seigneur. Si vous voulez donc être un véritable amateur de Dieu, soyez pénétré de son amour jusqu'au fond du cœur, désirez-le*

par de chastes soupirs; brûlez pour lui d'une vive ardeur; ayez une sainte avidité de le posséder, puisque vous ne sauriez rien trouver de plus charmant, de meilleur, ni de plus durable. Car qu'y a-t-il de si durable que ce qui est éternel?

Il y en a beaucoup qui l'invoquent en apparence, dit-il encore, & qui ne l'invoquent pas dans la vérité. Car ce n'est pas Dieu qu'ils cherchent; c'est quelque autre chose. Mais qui est-ce donc qui l'invoque véritablement? C'est celui qui préfère Dieu à tout ce qu'il a reçu de lui. C'est alors qu'il vous écoute quand vous le cherchez seul, & non quand vous voulez le faire servir à acquérir quelque autre chose. *VERÈ tunc tibi attendit, quando ipsum quaris, non quando per ipsum aliud quaris.*

C'est donc Dieu même qu'il faut demander à Dieu, puisque c'est Dieu seul qu'il faut aimer, & que c'est de Dieu seul qu'il faut jouir. Mais qu'est-ce que demander Dieu à Dieu? C'est demander de lui être uni; c'est demander de posséder sa justice, ou plutôt que sa justice nous possède. Et qu'est-ce que demander de posséder la justice, ou d'être possédé par elle? C'est demander de l'aimer parfaitement, de

lui être parfaitement conforme, de n'avoir rien en nous qui lui soit contraire, d'éviter tout ce qui peut la blesser.

Ainsi le désir de Dieu enferme celui de tout ce qui nous unit à lui, de tout ce qui contribue à lui être parfaitement assujetti. Il comprend donc le désir de toutes les vertus & de toutes les graces qui nous sont nécessaires & avantageuses pour obtenir Dieu. Il comprend le désir de connoître sa volonté pour la suivre; celui de lui être fidele en toutes choses. Il comprend la recherche & le désir de toutes les choses temporelles qui ont un tel rapport à Dieu, que l'amour que nous lui portons nous soit une raison de les désirer. Enfin il comprend le désir de la fin de tous les moyens qui y conduisent.



CHAPITRE II.

Deux conséquences de cette Doctrine:

1. *Qu'il n'est pas permis de demander à Dieu aucune chose temporelle pour en jouir.*
2. *Qu'il n'est pas permis de demander à Dieu aucune chose temporelle, que conditionnellement.*

CE premier principe de la Religion Chrétienne, qui nous apprend qu'il n'y a que Dieu dont il nous soit permis de jouir, nous conduit, par une suite nécessaire, à conclure que nous ne devons jamais demander à Dieu rien de temporel par le désir d'en jouir. Car comme il n'y a que la cupidité qui puisse produire ce désir en nous, demander à Dieu qu'il nous accordât ce que nous désirons en cette manière, ce seroit vouloir le rendre le ministre de nos passions.

Que faites-vous, dit saint Augustin, en demandant à Dieu qu'il vous procure des biens temporels? Vous voulez le rendre ministre de vos désirs déréglés. Quand vous demandez à Dieu, dit-il ailleurs, ou de l'argent, ou une succes-

In Ps. 301

In Ps. 372

*De ce que l'on doit
sion, ou une dignité séculière, vous
voulez qu'il vous assiste dans vos cupi-
dités, & non qu'il vous exauce dans vos
désirs légitimes. PONIS eum adiutorem
cupiditatum, non exauditoem deside-
riorum.*

C'est où se porte l'insolence des hommes envers Dieu. Ils ne se contentent pas de l'offenser : ils veulent encore que Dieu les y aide, & qu'il leur en fournisse les moyens, c'est-à-dire, qu'ils voudroient qu'il agit contre ses loix, & que sa vérité ne condannât point ce qu'elle condamne.

Mais c'est bien en vain que les hommes font de telles prières. Car comme Dieu est incapable de se désavouer lui-même, selon S. Paul ; il est incapable aussi de favoriser en rien la cupidité, puisqu'il la condamne par sa loi éternelle, qui est lui-même. Ainsi il faut nécessairement, ou qu'il rejette ces sortes de prières, ou qu'il ne les exauce que dans sa colere, & pour punir ceux qui les lui font. C'est ce que nous apprend saint Augustin par ces paroles :

*In Ps. 144. Quiconque demande des choses injustes,
n'est exaucé qu'en punition de sa faute.
QUANDO injustum aliquid petis, in pœ-
nam exaudieris. NE voyez-vous pas,*

dit-il encore, que ce fut pour leur malheur que les Israélites obtinrent de Dieu ce qu'ils avoient demandé par une cupidité blâmable ?

C'est au contraire, selon ce saint Docteur, par un effet de miséricorde, qu'il nous refuse ce qui ne nous seroit pas utile. *Jesus-Christ*, dit-il, se montre notre Sauveur, non-seulement quand il fait ce que nous demandons, mais aussi quand il ne le fait pas, parce qu'il voit qu'il seroit préjudiciable à notre salut. Car ce divin Médecin distingue bien ce qui est utile au malade, de ce qui lui est contraire. Et c'est pourquoi quelquefois il n'a pas égard à ses désirs par le soin même qu'il a de sa guérison.

Il y a peu de gens qui aient quelque sentiment de piété, qui tombent dans un défaut aussi grossier que de demander à Dieu des choses qu'ils savent qu'ils ne désirent que par amour propre. Mais on se trompe bien plus souvent dans les prières qui sont d'elles-mêmes légitimes, & dans lesquelles les passions se couvrent plus aisément du nom de devoir ou de dévotion, comme quand on lui demande la vie de ses parents, de ses enfants, de ses amis, la délivrance de quelque tenta-

tion, la vocation à la vie religieuse, la retraite du monde, & les autres choses de cette nature, que l'on croit avoir plus de sujet de désirer par rapport à son salut.

C'est pour éviter ces illusions, qui peuvent se glisser dans ces sortes de prieres, que les Peres ont établi cet autre principe, qu'il ne faut jamais demander aucune chose temporelle par une volonté fixe & arrêtée, mais exposer seulement son désir à Dieu, en se soumettant à sa volonté, parce qu'il fait mieux ce qui nous est propre que nous-mêmes.

In Ps. 53. » Nous vous avertissons & nous
 » vous exhortons, mes freres, au nom
 » de notre Seigneur, dit S. Augustin,
 » que vous ne demandiez jamais rien
 » à Dieu des choses mortelles & périf-
 » sables de ce monde par un désir qui
 » soit fixe & arrêté, mais seulement
 » ce qu'il fait être le plus utile pour le
 » salut de votre ame: car certainement
 » vous ne savez ce qui vous est bon.
 » Quelquefois ce que vous croyez vous
 » être avantageux, vous est domma-
 » geable; & ce que vous croyez vous
 » devoir nuire, vous sert. Vous êtes
 » des malades. Ne prescrivez point à
 » votre

» votre Médecin les remedes qu'il doit
 » vous donner. Il doit vous suffire,
 » vous dit-il, que vous soyez assisté de
 » ma grace. J'ai appliqué le remede
 » convenable à votre plaie. Je fais le
 » temps auquel il a fallu l'appliquer.
 » Je fais aussi en quel temps il faudra
 » l'ôter. Que le malade ne se retire pas
 » des mains de son médecin, & qu'il
 » n'entreprenne pas de lui donner con-
 » feil. *Non recedat agrotus à manibus*
 » *medici, non det consilium medico.* «

Et afin que l'on ne s'imagine pas que cela ne s'entend que des biens & des maux temporels qui n'ont pas un rapport si direct au salut; S. Augustin l'applique lui-même aux tentations les plus fâcheuses, comme celle de saint Paul, & il prétend qu'on peut faire même en ce genre-là des prieres à Dieu qui ne sont point exaucées, parce qu'elles seroient contraires à notre salut, & que l'Apôtre même ne savoit pas ce qu'il demandoit quand il demandoit d'être délivré de cette tentation. L'Apôtre, dit-il, fait voir qu'il n'étoit pas exempt de cette ignorance qui nous cache ce que nous devons demander, lorsqu'il dit, *qu'il avoit prié Dieu de lui ôter l'aiguillon de la chair.*

Tome II.

D

In Ps. 144.
 vide in Ps. 25.
 tr. 7. in Joann.

» Puisque Dieu, pour lui rendre raison
 » pourquoi il ne lui accorderoit pas l'effet
 » de sa priere, & pourquoi il ne lui
 » eût pas été utile de l'obtenir, lui dit
 » que sa grace lui suffisoit, & que la
 » vertu se perfectionne dans l'infirmité.

Ep. 127.

» L'Apôtre, dit-il encore ailleurs,
 » demande, & il ne reçoit pas ce qu'il
 » demande. Le diable demande, & il
 » reçoit ce qu'il demande. Mais l'Apô-
 » tre ne reçoit pas, afin que ce refus
 » même contribuât à sa perfection. Le
 » diable reçoit pour sa condamnation.

Saint Bernard enseigne ces mêmes
 regles touchant les prieres pour les
 choses temporelles, en les tirant de
 saint Grégoire le Grand, qui les avoit
 prises de saint Augustin.

Bern. de di-
vers. Ser. 25.

» Si nous manquons, dit-il, des
 » choses temporelles, il faut les de-
 » mander à Dieu autant que la néces-
 » sité humaine le désire; mais, selon
 » S. Grégoire, il faut que ce soit sans
 » empressement, & il faut en user de
 » même à l'égard des biens spirituels
 » qui ne sont pas nécessaires au salut,
 » tels que sont les discours pleins de
 » science, le don des guérisons, &
 » toutes les autres choses dont nous ne
 » connoissons pas l'utilité avec certi-

» tude. Si vous êtes donc fatigué de
 » quelque tentation, il faut, à la vé-
 » rité, demander à Dieu qu'il vous en
 » délivre; mais ce ne doit pas être
 » d'une manière empressée: parce
 » qu'en ces sortes de choses, il faut
 » toujours se souvenir de la regle de
 » l'Apôtre, qui nous avertit que nous
 » ne savons pas ce qu'il faut demander
 » à Dieu. «

Toutes ces considérations ont fait
 établir à saint Augustin cette regle
 générale, que comme nous ne savons,
 dans ces rencontres, ce que nous de-
 vons demander, s'il arrive quelque
 chose de contraire à ce que nous de-
 mandons, non-seulement nous devons
 le souffrir avec patience; mais nous de-
 vons même en rendre grâces à Dieu,
 en ne doutant point que ce que Dieu a
 voulu, ne nous soit meilleur que ce
 que nous voulions par nous-mêmes.

Ep. 122.

C'est la disposition où l'on doit être
 à l'égard des maladies & de la santé,
 de la continuation, ou de la délivrance
 des persécutions & des tentations exté-
 rieures & intérieures, à l'égard de tous
 nos desseins & de toutes nos entrepri-
 ses. Car quand Dieu s'est déclaré par
 l'événement, il faut adorer l'arrêt de

sa volonté, & espérer qu'il nous rendra par sa grace, cet événement plus favorable que celui que nous aurions souhaité. Et avant même qu'il se fût déclaré, il falloit que cette disposition fût dans notre cœur, & que Dieu y vît que nous étions préparés à recevoir avec soumission tout ce qu'il ordonneroit.

Il est vrai que lorsque l'on a sujet de croire qu'on a contribué par sa faute aux événements fâcheux, on doit s'en humilier & en ressentir de la douleur. Mais cette douleur ne doit pas empêcher que l'on n'espère que Dieu se servira de ces fautes mêmes & de ces mauvaises suites qu'elles auront eues, pour nous procurer de plus grands biens.

En un mot, il ne faut pas seulement être soumis aux effets de la justice & de la miséricorde de Dieu; mais il faut même espérer qu'il changera les effets de sa justice en des instruments de sa miséricorde; & il ne manqueroit pas sans doute de le faire, si nous avions cette ferme confiance dans le cœur.

CHAPITRE III.

Que non-seulement il est permis, mais qu'on est obligé de demander à Dieu son salut & sa béatitude.

Les principes du désintéressement entier, de la charité toute pure, & de la soumission parfaite que nous devons avoir pour la volonté de Dieu, pourroient porter quelques gens à croire que la grande perfection des Chrétiens, & le parfait dégagement du propre intérêt, consistent à être dans une espece d'indifférence à l'égard de leur salut, & à s'abandonner tellement au bon plaisir de Dieu, qu'on n'ose pas même, ni désirer expressément la béatitude, ni la demander à Dieu, de crainte qu'il n'y eût en cela quelque retour sur soi, & quelque mélange d'intérêt humain.

C'est aussi par ces principes, que M. Molinos établit par-tout cette indifférence, & qu'il voudroit nous porter à conclure qu'il y a de l'imperfection & du propre intérêt à travailler pour son salut, & à s'en mettre en peine.